Conseil municipal du lundi 14 février 2011

Le lundi 14 février deux mille onze à 20h00, le conseil municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres du conseil étaient présents sauf : M. Laurent BAUDIQUEY, absent excusé procuration à M. Bertrand ASTRIC; Mme Isabelle BASTIEN, absente excusée, procuration à Mme Isabelle VEYRY; M. Rémy LUCAS, absent excusé, procuration à M. Bernard BONNOT.

Le compte-rendu de la séance du 6 janvier 2011 n'appelle pas d'observations. Il est validé comme tel par le conseil municipal.

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur Roland DEMESMAY a été élu secrétaire de séance.

Débat d'orientation budgétaire 2011

Les différents projets d'investissement sont énoncés, discutés et classés par ordre d'exécution sur les exercices 2011, 2012, 2013 et 2014.

Contribution des budgets annexes au Budget général

Le Maire rappelle que la commune assure ses biens et son matériel. Dans un souci de vérité des prix, il convient d'affecter au budget eau et assainissement la part des équipements assurés leur revenant. Le Maire propose que les budgets assainissements et AEP contribuent à hauteur de 1 000 € (mille euros) chacun pour couvrir les primes d'assurances. Dans la même logique et pour la même raison, le Maire propose que les budgets annexes versent une compensation au budget général pour la mise à disposition de personnel. Le Maire évalue que le temps passé par les agents correspond à une somme forfaitaire de 10 000 € pour le service AEP (recherche de fuites, remplacement des compteurs, nettoyage des réservoirs) et 5 000 € pour le service assainissement (entretien régulier des stations d'épuration suite aux recommandations du SATESE).

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et autorise le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

Bilan du CMJ et des actions jeunes 11-17 ans

Mme Isabelle CHATAIGNER établit un bilan exhaustif des travaux et initiatives du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Le bilan très positif des jeunes du CMJ est unanimement apprécié par les membres du conseil municipal.

Concernant les activités nécessitant un financement communal et parental, le maire demande que les Francas se chargent de la gestion complète de ces projets. Mme Isabelle VEYRY demandera aux Francas pour les activités financées par la commune, la liste des participants afin de vérifier que ces activités profitent à un maximum de jeunes du village.

Tarifs de location de la Maison des Loups pour l'année 2011

Le Maire propose d'appliquer à compter du 1/01/2011 les tarifs de location pour la Maison des Loups suivants :

Week-end (samedi 14h00 au dimanche 19h00)
Soirée (19h00 à 24h00)
Apéritif (3h)
: 290 €
: 100 €
: 50 €

- Associations (à partir de la 2éme location) : 50 % du tarif en vigueur

Un chèque de caution, à l'ordre du Trésor Public, d'un montant de 150 € (cent cinquante euros) sera demandé au moment de la réservation de la salle ainsi qu'une attestation d'assurance. Ce chèque sera rendu après état des lieux lors de la restitution de la salle.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Remboursement de frais d'assurance suite à des dégradations sur les vitraux de l'église

Le Maire expose que la commune a reçu un chèque de 911,05 € de la société d'assurance MAE en vue du remboursement des dégradations sur les vitraux de l'église.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ledit remboursement et autorise le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

Bail de location du local infirmier situé 8 Route de Besançon : renouvellement

Le Maire expose que le bail commercial du local infirmier situé 8 Route de Besançon arrive à échéance. Il précise que ce local se compose d'une salle d'attente de 7,52 m², d'une salle de soins de 10,95 m² et de sanitaires de 1,68 m².

Il propose de renouveler le bail dans les mêmes conditions que précédemment, à savoir :

- Loyer mensuel de 195 €
- Paiement à terme échoir
- Révision le 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction du 3éme trimestre de l'année N-1.
- Indice de référence troisième trim. 2010 : 1520

Le Maire donne lecture dudit bail.

Lecture entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Presbytère : convention tenant lieu de bail

Le Maire expose que la convention tenant lieu de bail est arrivé à échéance et qu'il y a lieu de la renouveler. Il rappelle que le montant actuel du loyer annuel s'élève à 45 €.

Il donne lecture de la convention jointe à la présente et propose un loyer annuel de 50 € (cinquante euros) pour toute la durée de la convention.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention tenant lieu de bail.

SIAG: désignation des délégués titulaires

Le Maire rappelle que par délibération en date du 10 mai 2010, la commune a adhéré au Syndicat intercommunal d'assainissement de Grandfontaine (SIAG).

Comme le prévoit les statuts du SIAG il convient de désigner deux délégués titulaires pour la commune de Boussières.

M. Roland DEMESMAY et M. Bertrand ASTRIC se portent candidats.

L'exposé du maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité que M. Bertrand ASTRIC et que M. Roland DEMESMAY soient délégués titulaires au SIAG.

Commission d'appel d'offres : modification des membres

Le Maire expose que les réunions d'appel d'offres ont souvent lieu en journée. Afin de disposer du quorum il propose la modification suivante :

Président : Bertrand ASTRIC

TitulairesSuppléantsRémy LUCASIsabelle VEYRYRémy MICHONRoland DEMESMAYBernard BONNOTIsabelle CHATAIGNER

L'exposé du maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Vente de bois

Le Maire expose qu'une vente de 13 lots de bois aura lieu le mercredi 16 février 2011 à 18h00 en mairie de Boussières. Ces lots sont situés au bois de Blame.

Lot n°1 évalué à 12 stères : 90 € Lot n°2 évalué à 8 stères : 60 € Lot n°3 évalué à 6 stères : 45 € Lot n°4 évalué à 7,5 stères: 56€ Lot n°5 évalué à 10 stères : 75 € Lot n°6 évalué à 9 stères : 68 € Lot n°7 évalué à 8 stères : 60 € Lot n°8 évalué à 6 stères : 45 € Lot n°9 évalué à 9 stères : 68 € Lot n°10 évalué à 8 stères : 60 € Lot n°11 évalué à 9 stères : 68 € Lot n°12 évalué à 6 stères : 45 € Lot n°13 évalué à 5 stères : 38 €

Il précise que les ventes seront payables le jour même et que la vente s'effectuera par tirage au sort. L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les tarifs proposés.

Indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2011

Conformément aux dispositions de la circulaire préfectorale du 27/01/2011, le Maire propose d'augmenter, pour l'année 2011, l'indemnité de gardiennage de l'église allouée au prêtre affectataire de la paroisse. Cette augmentation de 0,49 % porte l'indemnité de gardiennage à 118,56 € par trimestre pour l'année 2011.

Il propose également d'appliquer cette augmentation à compter du 1^{er} trimestre 2011. L'exposé du Maire entendu le conseil en ayant délibéré accepte à **l'unanimité**.

Questions diverses

Subventions aux associations

Les associations qui souhaitent bénéficier d'une subvention communal doivent établir des demandes écrites aves des éléments comptables et des projets justifiant le besoin de financement.

Le maire insiste sur le fait que les associations n'ayant pas fait de demandes écrites ne seront pas éligible à subvention.

La délibération fixant les subventions communales sera prise au prochain conseil municipal.

Projet d'un marché de proximité

Mme Wilma SINA-AUCANT relance le projet d'organisation d'un marché de proximité pour la vente de produits locaux.

Le Maire précise que ce projet à suscité des inquiétudes de la part des responsables de l'épicerie. Il rappelle que les marchés de proximité n'entrent pas en réelle concurrence avec la distribution traditionnelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45